

# Commission Régionale Running

## REGLEMENT DU DEFI DE LA ST BAUME 2021

### 1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme SUD/PACA a décidé d'organiser le « Défi de la St Baume » qui aura lieu le 19 septembre 2021 à Gemenos

L'organisation technique de ce défi est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme SUD/PACA.

### 2. – REGLEMENTS.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence 2021-2022 délivrée par la FFA** et en cours de validité à la date de la manifestation, "Athlé Compétition", ou "Athlé Entreprise", ou "Athlé running". Attention : les licences "Athlé Santé" ou "Athlé Encadrement" ne sont pas acceptées
- **OU** d'un "**Pass J'aime Courir**" **délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation
- **OU** d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une Fédération uniquement agréée (FFSA, FFH, FCD, UFOLEP, ASPTT, FSCF, FSGT, FSPN,)**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- **OU** d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du "sport en compétition" ou de "l'Athlétisme en compétition" ou de "la course à pied en compétition"**, datant de moins d'un an à la date de la compétition (valable au 17 septembre 2021), ou de sa copie. (**modèle à télécharger**)

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur et notamment les dispositions des articles L 130.1 et suivants du code des sports.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

### **3. – PROGRAMMES.**

Cette compétition comprend trois épreuves de courses en montagne classique.

Horaires, les départs seront donnés sous forme de contre la montre de 7h30 à 11h30 par vagues successives en fonction de votre heure de présentation sur les lignes de départs.

La course se déroule sur route de montagne fermée à la circulation. Les athlètes devront courir sur la droite de la chaussée.

- Une montée de 9 km avec 500 mètres de dénivelé positif.
- Une descente de 9 km avec 500 mètres de dénivelé négatif.
- Une montée et une descente de 18 km avec 1000 mètres de dénivelé positif/négatif.

« Défi monté st Baume » :

Lieu de départ, rond point Gémenos départementale D2. Point GPS : 43°17'30.65"N // 5°38'56.31"E

Lieu d'arrivée, Départementale D2. Point GPS : 43°18'58.80"N // 5°39'32.37"E

« Défi descente st Baume » :

Lieu de départ, départementale D2. Point GPS : 43°18'58.80"N // 5°39'32.37"E

Lieu d'arrivée, rond point Gémenos Départementale D2. Point GPS : 43°17'30.65"N // 5°38'56.31"E

« Défi montée / descente st Baume » :

Lieu de départ, rond point Gémenos départementale D2. Point GPS : 43°17'30.65"N // 5°38'56.31"E

Lieu de départ, rond point Gémenos départementale D2. Point GPS : 43°17'30.65"N // 5°38'56.31"E

Des navettes « minibus » seront organisées à partir du Parc Albertas de Gémenos pour atteindre les lieux de départ et d'arrivée pour les différentes épreuves.

### **4. CLASSEMENTS.**

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

#### **Equipe**

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 3 premiers coureurs tous sexes confondus d'un club (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes la composant.

#### **Individuel**

Le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie de cadet à master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion du défi de la st Baume.

Il sera attribué une médaille à chaque athlète récompensé.

### **5. - TENUE ET DOSSARD**

Les licenciés compétitions doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club.

Le dossard doit être visible en permanence durant toute la compétition.

## **6. – ENGAGEMENTS**

L'engagement des athlètes possédant une licence **Compétition en cours de validité est à effectuer par les clubs**. Il se fera **UNIQUEMENT** sur le site internet de la Ligue SUD/PACA, au plus tard le mercredi 15 septembre 2021 à 22h00.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » pour les clubs de la Ligue SUD/PACA.

- L'inscription à ces épreuves implique l'acceptation des termes du présent règlement.
- Les inscriptions hors licence compétition se feront en ligne sur le site [www.athle-provence.fr](http://www.athle-provence.fr).

Cout des engagements :

- **10€ pour les licenciés (hors licenciés compétition) de la Ligue PACA.**
- **15€ pour les non licenciés.**

## **7. – RETRAIT DES DOSSARDS.**

- Les dossards sont à retirer sur le village santé organisé par la Ligue au parc Albertas de Gémenos. Les dossards sont à retirer à partir de 07h00 et au plus tard ½ heure avant votre départ.
- Les puces sont à retirer sur le lieux du départ du « défi montée » avant chaque départ.

## **8. – DROIT A L'IMAGE.**

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

## **9. – CONTRAINTE SANITAIRE.**

Ligue d'Athlétisme Région sud aidé par l'OMS d'Aubagne mettront en place les contrôles sanitaires en vigueur le jour de la compétition.

A savoir, à ce jour, le pass sanitaire ou le test PCR de moins de 72 heures ou un certificat de rétablissement du COVID.